

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL  
SEANCE DU 6 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trente avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

**Étaient présents** : Madame HERVO Sylvie, Maire

GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoints,  
DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud,  
ANDRIEUX David, Sonia Le GUIRINEC, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, HINGANT Marion

**Absents excusés** : Catherine BROUARD donne pouvoir pour la séance à Régine OLERON, Nathalie GESREL donne pouvoir pour la séance à Sylvie HERVO

**Secrétaire** : Pascal DURAND

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV de la séance de Conseil Municipal du 9 avril 2024
- DELIBERATION N°24-04-01 : Demande de subvention pour la rénovation de la salle omnisports avec équipements fixes et éclairage
- DELIBERATION N°24-04-02 : Travaux de remplacement des panneaux de basket ball de compétition dans la salle omnisports
- DELIBERATION N°24-04-03 : Travaux de remplacement de l'affichage électronique des scores dans la salle omnisports
- DELIBERATION N°24-04-04 : changement de l'éclairage à la salle omnisports : passage en éclairage LED
- DELIBERATION N°24-04-05 : Point A Temps Automatique
- DELIBERATION N°24-04-06 : Acquisition d'un tourniquet pour l'espace jeux extérieur
- DELIBERATION N°24-04-07 : convention d'honoraires pour avoir recours à un avocat
- DELIBERATION N°24-04-08 : Admissions en non-valeur (**ajout d'un point à l'ordre du jour**)
- Compte-rendu des délégations au Maire
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

## Conseil Municipal du 9 avril 2024

Mme le Maire soumet au vote le PV de la séance du 9 avril 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Demande de subvention pour la rénovation de la salle omnisports avec équipements fixes et éclairage - Délibération n°24-04-01

Mme le Maire rappelle la nécessité de changer les paniers de basket de compétition à la salle omnisports ainsi que le tableau d'affichage des scores.

Par ailleurs, afin de réaliser des économies, il est nécessaire de modifier le type d'éclairage de la salle omnisports afin de passer en éclairage LED.

Dans le cadre de ce projet global de rénovation de la salle omnisports, la commune sollicite le conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Eligibles CDT 2022-2027		Aides publiques		
Panniers basket compétition fixes	7 063.00 €	Département CDT 2022-27	20 800.00 €	70.00 %
tableau affichage scores fixe	3 100.00 €			
éclairage LED	19 588.00 €	Total subvention (1)	20 800.00 €	70.00 %
		Autofinancement		
		Fonds propres	8 951.00 €	30.00 %
<b>Total (1)</b>	<b>29 751.00 €</b>	<b>Total (1)</b>	<b>29 751.00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document afférent à un dossier de demande de subvention pour le projet « Rénovation de la salle omnisports avec équipements fixes et éclairage »

### Travaux de remplacement des panneaux de basket ball de compétition dans la salle omnisports - Délibération n°24-04-02

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le remplacement des paniers de basket de compétition à la salle omnisports :

- Devis n°DE-M00007590 de MACE ENTREPRISES - TREGUEUX = 7 063,67 € HT (8 476,40 € TTC)
- Devis n°2002542 de CASAL SPORT – MOLSHEIM (67) = 8 768,20 € HT (10 521,84 € TTC)
- Devis n°23888-001/SR de CAMMA sports & jeux – BREAL-SOUS-MONTFORT (35) = 12 709,92 € HT (15 251,90 € TTC)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Approuve le devis n°DE-M00007590 de MACE ENTREPRISES de TREGUEUX pour un montant de 7 063,67 € HT (8 476,40 € TTC)
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Travaux de remplacement de l'affichage électronique des scores dans la salle omnisports - Délibération n°24-04-03**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour le remplacement du panneau d'affichage des scores à la salle omnisports :

- Devis n°D00022406 de STRAMATEL – LE CELLIER (44) = 3 100,15 € HT (3 720,18 € TTC), *avec leur propre échafaudage*
- Devis n°MAJTAB20 de BODET Sport – TREMENTINES (49) = 3 600,00 € HT (4 320,00 € TTC), *mais à la commune de mettre à disposition un échafaudage ou une nacelle*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** le devis n°D00022406 de STRAMATEL pour un montant de 3 100,15 € HT (3 720,18 € TTC)
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Changement de l'éclairage à la salle omnisports : passage en éclairage LED - Délibération n°24-04-04**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour le changement de l'éclairage de la salle omnisports :

- Devis n°DE00667 de Eric BOUGUET de Hénansal = 19 588,00 € HT (23 505,60 € TTC)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** le devis n°DE00667 d'Eric BOUGUET pour un montant de 19 588,00 € HT (23 505,60 € TTC)
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Point A Temps Automatique - Délibération n°24-04-05**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réalisation du Point A Temps Automatique (PATA) 2024 :

- Devis n°LGT-019-2024 de l'entreprise EUROVIA - Ploufragan = 11 900 € HT (14 280,00 € TTC)
- Devis n°24003 de l'entreprise LESSARD TP DINAN = 11 732,00 € HT (14 078,40 € TTC)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Approuve le devis n°24003 de l'entreprise LESSARD TP Dinan pour un montant de 11 732,00 € HT (14 078,40 € TTC)
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### **Acquisition d'un tourniquet pour l'espace jeux extérieur - Délibération n°24-04-06**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un nouveau tourniquet pour l'espace jeux extérieur situé à côté du PumpTrack, au vu de l'état défectueux de l'ancien

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société QUALICITE, seule société à avoir répondu. La société MECCO a été sollicitée également mais n'a pas répondu.

- Devis n°19676 de QUALICITE = 5 689,00 € HT (6 826.80 € TTC)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Approuve le devis n°19676 de l'entreprise QUALICITE pour un montant de 5 689,00 € HT (6 826,80 € TTC)
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### **Convention d'honoraires pour avoir recours à un avocat - Délibération n°24-04-07**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à un avocat concernant le dossier du camping de la Bonnais. M. Pilard est propriétaire du camping naturiste sise La Bonnais à Hénansal. Ce camping fait l'objet de plusieurs infractions au titre du Code de l'Urbanisme et au titre du code de l'environnement.

L'avocat, Maître Pierre-Alexis BLEVIN, avocat au barreau de Saint-Brieuc, accepte d'intervenir pour réaliser des missions de conseil et de représentation en justice auprès de la commune.

Ce dossier comporte un volet pénal et un volet administratif. L'honoraire forfaitaire est fixée de la manière suivante :

➤ **Volet administratif :**

Rédaction de courriers : 500 € HT, soit 600 € TTC

Rédaction arrêté de fermeture administrative : 500 € HT, soit 600 € TTC

- **Volet pénal :** 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC (rédaction de conclusion, représentation en justice)

Il y aura 35 € TTC de frais de dossier par volet.

Des frais supplémentaires seront à la charge de la commune en plus des honoraires, s'ils sont engagés par l'avocat au cours de la procédure :

- Frais d'huissiers
- Lettre recommandée avec avis de réception
- Le droit de plaidoirie fixé à 13 €
- Frais de déplacement pour plaider au tribunal de Saint-Malo (100 € - aller/retour)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Approuve la convention d'honoraires présentée par Maître Pierre-Alexis BLEVIN ;

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### Admissions en non-valeur - Délibération n°24-04-08

#### **Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : : Admissions en non-valeur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'admettre en non-valeur la somme de 45,90 € correspondant à des titres émis pour l'utilisation des services périscolaires (cantine et garderie) en 2021.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Admet en non valeur la somme de 45,90 €
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- Autorise Mme le Maire à émettre un mandat au compte 6541 du budget communal

### Points divers

- Participation pour « poche pompier » pour des particuliers : convention avec l'agriculteur pour mise à disposition des secours en cas de besoin
- Maison route des Caps : réfléchir à un nouveau projet bar/restaurant et logement, pour le prochain conseil de juin
- Licence Bar Le Doeuf : Sylvie rencontre M. Le Doeuf courant mai
- Rénovation énergétique de l'école : accord d'une subvention de 200 000 € dans le cadre du Fonds Vert
- Contrat location foyer rural : revu => validé par une délibération au prochain conseil
- Fin année scolaire : achat calculatrice + clé USB => Anne-Sophie s'en charge

#### **➤ Compte rendu des délégations au Maire :**

**Vu** la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Pour information, le conseil prend acte de la signature par le maire de :

Objet	Société	Montant TTC
Cylindres portes	BOSCHAT	259.96 €
Etagère local vélo école	RACTEM	299.58 €
Vérification installations électriques école	VERITAS	672.00 €
Injecteur extracteur (= aspirateur)	JM Hygiène	612.31 €
Balai + frange dépoussiérage	JM Hygiène	80.40 €
Entretien annuel cimetière	Penthièvre Actions	1 910.40 €

Testeur de courant électrique	SONEPAR	117.72 €
Mange debout foyer rural + housses	SEDI	539.52 €
Stores école : classe CE2/CM1 et CM2	Bretagne Dunet Stores	1 759.48 €
Pantalon tronçonnage agent	Sofibac	154.46 €
Eparage routes communales	ROBIN Sébastien	10 940.40 €
Complément illuminations Noël	SEDI	292.50
Ménage école été 2024	SAMSIC	1 842.54 €
Balais Cochet	Rennes Motoculture	1 070.40 €
Entretien terrain de foot	ARVERT	2 289.60 €
Entretien terrain de foot : sable	LAUNAY STTP	651.00 €
Réparation tondeuse ISEKI	MPS	378.82 €
Chariot service + thermomètre + ouvre boîte cantine	LABEL TABLE	818.52 €
Vaisselle cantine et foyer rural	LABEL TABLE	1 221.41 €

➤ **Prochaine réunion : lundi 3 juin, à 20h**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Fait à Hénansal,  
Le 6 mai 2024

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Le Maire,  
Sylvie HERVO

